

Délégation de l'Île de La Réunion
Pôle Offre de Soins

Arrêté n° 125 /ARS-OI
portant changement d'adresse d'une entreprise de transport sanitaire terrestre

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Mme Chantal de SINGLY, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Vu la décision n° 01/2015/DG/ARS-OI du 05 janvier 2015 portant délégation de signature ;
- Vu l'arrêté n° 130/AS-OI du 15 juin 2011 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire ;
- Vu la déclaration de changement d'adresse en date du 17 avril 2015 de Mme CALLIMOUTOU Josiane, gérante de la SARL Ambulance Callimoutou,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 130/AS-OI du 15 juin 2011 susvisé est ainsi modifié :

Adresse local d'accueil 3 rue Adrien Lagourgue
16 résidence Villas de l'Océan
97424 PITON SAINT LEU

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le 29 JUIN 2015

La Directrice Générale

Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON